

AVIS AU PUBLIC

(Administration de la gestion de l'eau)

Référence : EAU-AUT-26-0300

Requérant : Administration des ponts et chaussées - Division de la voirie de Diekirch

Objet : Traversée du cours d'eau « Roudbaach » dans le cadre de la pose du multitubulaire à Pratz

Localité : Pratz

Commune : Préizerdaul

Date de publication : 17/03/2026

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'administration communale Préizerdaul informe le public que le prédit requérant a sollicité l'autorisation relative à l'objet susmentionné.

La demande avec les documents y afférents peuvent être consultés au secrétariat de la commune Préizerdaul pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Bettborn, le 17 mars 2026

Marc GERGEN
Bourgmestre

